



## A la croisée des chemins pour la Fonction Publique Au bord du précipice pour les DDI !

Ce qui se joue dès le **19 mars**, et au delà !

**Mobilité, promotions, rémunérations** : destination  
**« Seul(e) à la merci du Préfet local » ?**

- L'évaluation annuelle individuelle devient l'élément prépondérant dans la fixation de mon niveau de rémunération
- **Les lieux d'appel sont déstructurés et dénaturés (CAP/CCP)** et les voies de recours rendus plus complexes (obligation de recours hiérarchique avant le Tribunal Administratif)
- Dans un **régime des retraites « unique »**, le statut des fonctionnaires ne survivra pas en l'état, amenant à la fin des avancées générales et du déroulement de carrière
- Les décisions nous concernant seront prises **dans l'opacité la plus totale**, intégrant la seule volonté de l'autorité locale
- **L'égalité de traitement de ma situation** vis à vis des collègues est mise à mal, y compris dans la dimension "action sociale"
- Plus aucune possibilité de renseignement au sein d'un SG de proximité, **disparition des chaînes RH ministérielles** si les projets du ministère de l'Intérieur aboutissent

**Droits et garanties collectifs** : destination  
**« Chacun pour soi et tous perdants » ?**

- La **fin des CAP mobilité/promotion** dès 2020
- La **suppression des CHSCT** dès 2022, remplacés au mieux par un ersatz de sous-commission
- Le renvoi au niveau local de pans entiers de « négociation » **sur des sujets traités jusque là au niveau national**
- En résumé, la **diminution drastique du nombre de représentants** du personnel, la **suppression des garanties nationales** renvoyées au rapport de force local (par définition déséquilibré), la **disparition des dispositifs ministériels** (RH, action sociale, ...) et un alignement généralisé vers le bas.

**Recours au contrat et précarisation** : destination  
**« Dernière génération de fonctionnaires »**

- **Le contrat est progressivement généralisé** grâce aux voies dérogatoires au recrutement de fonctionnaires, les derniers d'entre-eux sont stigmatisés comme à France Télécom
- Le contrat est **immédiatement généralisé dans les Établissements Publics** : gare aux arbitrages AP2022 sur les missions des DDI !
- Des nombreux **corps sont mis en extinction** à terme, ainsi que les écoles de formation initiale de nos ministères
- **Toute privatisation même partielle** de mission nous amène à être automatiquement détachés sur un contrat de droit privé.
- Si mes missions sont transférées dans un autre ministère (le sort prévu pour les SG), je suis placé **en PNA « à durée déterminée »** et invité ensuite à me retrouver un poste
- Les outils sont mis en place, **y compris le chômage**, pour permettre d'évacuer les fonctionnaires perdant leur poste ... avec 50 000 postes à supprimer à l'État, les DDI seront encore en première ligne

**Avenir des DDI** : destination  
**« Tout le monde en préfecture ou en sous-préfecture » ?**

- C'est le ministre de l'Intérieur qui en parle le mieux ! → cf [communiqué](#) sur son discours du 17 janvier devant les préfets

**Le moment de dire NON à cette « transformation » de la Fonction Publique !**

**Il n'y aura pas de match retour !!!**

**Mobilité, promotions, rémunérations** : destination  
« **Seul(e) à la merci du Préfet local** » ?

Droits et garanties collectifs : destination  
« **Chacun pour soi et tous perdants** » ?

**Avenir des DDI** : destination  
« **Tout le monde en préfecture ou en sous-préfecture** » ?



**Recours au contrat et précarisation** : destination  
« **Dernière génération de fonctionnaires** »

« **Transformation** »  
**de la Fonction  
Publique**  
**Dès le 19 mars**  
**On dit NON !!!**

**ENTREZ DANS LA MÊLÉE !!**